

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre 2022

#### Etaient présents :

Date de publication sur le site internet :

MES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDELE - NAILI - TOZZO - WAGNER

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°30

Objet : Candidature à un Appel à projet  
Trame Verte et Bleue Chiers

#### Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDELE  
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON  
MME BOSIZIO  
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)  
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER  
M. LENOBLE  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)  
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI  
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

#### Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

La Région Grand Est, l'Agences de l'Eau Rhin Meuse, la DREAL et l'OFB ont lancé en 2022 un appel à projet Trame Verte et Bleue. Les objectifs généraux de ce programme sont d'aider les porteurs de projets à se mobiliser pour reconquérir la Trame Verte et Bleue.

Dans le cadre de cet appel à projet, le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagements de la Chiers et de ses affluents), le CENL (Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine), la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montmédy), la T2L (Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais), l'AGAPE et le Grand Longwy Agglomération souhaitent candidater en proposant un projet partenarial.

Le SIAC est identifié porteur du projet, son rôle est de piloter les instances techniques et décisionnelles, et de déposer le dossier d'appel à projet.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D30-DE



Dans le cadre de cet appel à projet, notre territoire est concerné par les 8 missions suivantes :

1. Inventaires terrain et déclinaison d'un programme de restauration des zones humides  
Estimé à : 40 000 € H.T.
2. Etude hydromorphologique du bassin versant de la Chiers, secteur Grand Longwy Agglomération  
Estimé à : 60 000 € H.T.
3. Etude de ruissellement  
Estimé à : 80 000 € H.T.
4. Acquisition foncière ENS et plan gestion des réservoirs de biodiversité  
Estimé à : 100 000 € H.T.
5. Site pilote plateau céréalière Chiers : création de corridors écologiques  
Estimé à : 40 000 € H.T.
6. Création et restauration de mares et de zones humides  
Estimé à : 80 000 € H.T.
7. Création, balisage et entretien parcours pédestre le long de la Chiers et ses affluents  
Estimé à : 80 000 € H.T.
8. Renaturation d'une ancienne friche industrielle  
Estimé à : 100 000 € H.T.

Après avis favorable de la commission ruralité et GEMAPI le 19 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à approuver les orientations et actions présentées dans la présente délibération.
- **AUTORISE** le SIAC à déposer la candidature pour le compte du Grand Longwy Agglomération.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires aux budgets annexes concernés.



Fait et délibéré le jour, mois et an  
susdits

Le Président  
Serge DE CARLI